8

AMBASSADE DU TOGO

Mission Permanente auprès
de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du
commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

25ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

02 au 13 mai 2016

Examen du rapport de la Hongrie

Déclaration de Monsieur BEDABA Balom'ma, Chargé d'Affaires a.i.

de la Mission permanente du Togo

Genève, le 04 mai 2016

(14h30'-18h00')

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la Hongrie à ce second cycle de l'EPU et la félicite pour la qualité de ce rapport. Elle la remercie également pour le complément d'informations fourni au groupe de travail ce matin.

Le Togo note que depuis le dernier examen, la Hongrie a adopté une nouvelle Constitution ainsi que des lois et autres textes législatifs visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme.

Il note également, qu'en dehors des 122 recommandations acceptées par la Hongrie au premier cycle, ce pays a volontairement pris l'engagement de jouer un rôle actif au sein de ce Conseil en défendant les droits des minorités, des peuples autochtones, des défenseurs des droits de l'homme etc....

La Hongrie a par ailleurs adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants et engagé la procédure d'adhésion à la Convention internationale relative à la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Ma délégation apprécie hautement sa pleine coopération avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

Sur la question spécifique de la lutte contre la torture, le Togo salue la création du mécanisme national de prévention y relatif en 2014.

Néanmoins des efforts restent à faire dans certains domaines. C'est pourquoi le Togo formule les recommandations suivantes :

- ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ;

- doter le mécanisme national de promotion de l'égalité des sexes de moyens humains et financiers suffisants pour lui permettre de remplir efficacement son mandat.

Pour terminer ma délégation souhaite plein succès à la Hongrie dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce second cycle de l'EPU.

Je vous remercie.